VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Unorato — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. No 90 559. Succession de Richard F. Parking.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS 1402 RUE ELEONORE,

Entre Hurst (autrefois) et avenue Nasby.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles

A Etude MARDI, le 18 Janv. 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Juge de District, Division E, Cour No 90 559 dans affaire intitulée succession de Richard F. Parking, édit ordre daté et signé 8 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deux.ièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci-dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil sous la date du 14 octobre 1909 d'après lequel ledit lot B commence à une distance de trente trois pieds deux pouces et demi de la rue Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contiguë au lot A ci-dessus décrit, de trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans ce fond du dit lot A; de à deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur autre ligne le côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond sur une ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24 et une petite étendue du lot original No 0b, et ses améliorations ci-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et sur les notes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
442 Pâtisse Audubon.
T. B. Walker, avocat.
16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 19

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spéculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Quatrième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

ILLET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUE, COMPRENANT

TRENTE-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

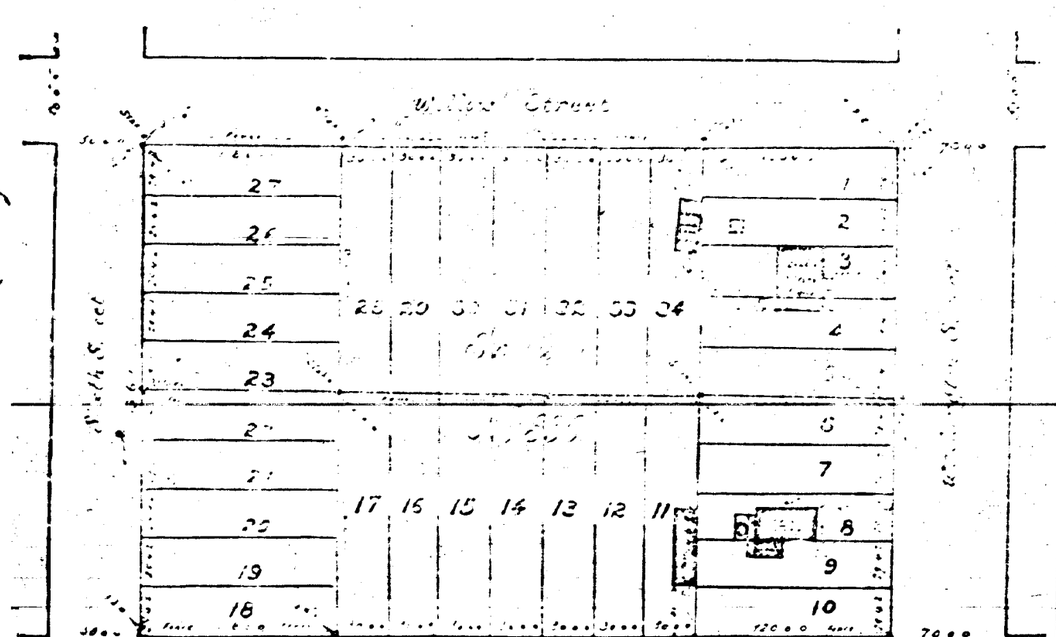

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Division E Cour Civile de District, dans Liquidation de la People's Brewing Co., de la Nouvelle-Orléans, No 89,304 et adressé à Meyer Eiseman encanteur, nous vendrons à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 4 janvier 1910, la propriété ci-après décrite à savoir :

Les lots Nos 1 2 3 4 5 6 7 8 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots 8 et 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11 12 13 14 15 16 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 ayant améliorations et est contigu aux lots 10 9 8 7 6.

Les lots Nos 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 146 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara et le lot No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28 29 30 31 32 33 34, ne mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes de ces mesures apparaîtront plus complètes par référence à un arpentage fait par H. W. Reynolds, député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en paiement égaux par mois de vente hypothécaire et les autres usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Edgar Rogers notaire aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
910 rue Gravier.
1 déc—1 19 26—jan 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwarmart.

No 90 [illegible] Cour Civile de District. Division A.

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 2325-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans [illegible] et bornée par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur — JEUDI le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé l'offrirai à enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie connue comme le Faubourg Tremé, désignés comme lots numérotés onze et douze, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan (autrefois la rue Première), les rues Dumaine, Rendon (autrefois Deuxième) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, à savoir : Le lot numéro onze, trente pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoises contenant 3 chambres et cuisine, et contigu une bâtisse en bois, maintenant occupée pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur ou acquéreurs daté du jour de la vente publique, payable en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, égaux paiements garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 et tous les frais de certificats nécessaires au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour sur lequel l'acte de vente sera finalement passé. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de ou des acquéreurs et passé pardevant George Montgomery, notaire.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigue.

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N. Rendon et Avenue N. Hagan — Succession de Joseph Leyacano.
No 81,310—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — JEUDI le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé l'offrirai à enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot désigné par le No 26, sur un plan par F. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces et 7 lignes les améliorations sont connues comme 2649-51 rue Gravier.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Melpomène et Derbigny; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 102 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902.

Les améliorations sont connues comme 3018 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
John Dymond Jr. avocat.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme [illegible] SCHNEIDER. No 91 550—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Leur [illegible] et encanteur, Bourse No 134 rue [illegible] de Chartres.

MARDI, 11 JANVIER 1910

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sera vendu à l'encan et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 10 décembre 1909, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite à savoir :

1. Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Rempart, Dryades et Quatrième, désignée comme carré No 275, ledit lot est désignée par le No Quatre et partie de Cinq et mesure vingt sept pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Washington, sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout dressé par Edgar Pilié architecte et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville le 31 juil et 1871, les bâtisses sur ladite terre portant le vieux No 207 de la rue Washington.

2. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en font partie, situé dans les carré et district décrits en premier lieu, désigné comme partie du No cinq sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, annexé à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 31 juillet 1876, mesurant d'après ledit plan vingt-huit pieds un pouce une ligne plus ou moins de façade rue Washington sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3e Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages, tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philippe, Laurent et White ou Bassin, désigné par le No quinze et mesurant vingt-neuf pieds trois pouces et trois lignes et un quart de face rue Jackson sur une profondeur de cent quarante pieds ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt que la défunte avait ou pouvait avoir dans une allée à l'arrière de ladite propriété, dix pieds de largeur et ouvrant rue White.

4e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Laurent et White; ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces sept lignes et demie de face à la rue Jackson, sur cent quatre pieds de profondeur et de façade rue Laurent formant un des coins des rues Jackson et Laurent, d'après un plan de Adolph Knoll, architecte, daté du 7 juin 1852 et déposé en l'étude de W. N. Peters, ancien notaire de cette ville.

5e Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et ce qui y appartient en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White [ou Bassin], désigné par le No seize, et mesure vingt neuf pieds trois pouces, trois lignes un quart de face rue Jackson, sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt appartenant ou ayant pu appartenir à la succession de la défunte dans une allée à l'arrière de ladite propriété, de dix pieds de largeur, ouvrant rue White.

6e Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 260 borné par les rues Jackson, White, Rempart (ancienne Laurent) et Josephine, d'après un plan de J. A. Pueyo, architecte, daté du 28 novembre 1845, et déposé en l'étude de A. Chipella, ancien notaire, ledit terrain forme le coin des rues Jackson et White, et mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face rue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue White.

7e Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, passages, privilèges, servitudes avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, située dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White (ou Bassin), désigné par le No neuf sur un plan de De Pouilly, voyer, daté de janvier 1835, et mesurant trente-un pieds de face avenue Jackson sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en faisant partie situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Laurent et Dryades (anciennement Carroll), désigné par le No Sept sur un plan de L. Burgi, voyer, daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire, en la paroisse de Jefferson et cet Etat. Ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces et six huitièmes de pouce de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds deux pouces et deux huitièmes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

AUSSI

UN LOT DE MEUBLES CONSISTANT D'UN DIVAN ET D'UN LINOLEUM.

Conditions—Pour les meubles — Comptant. Pour les immeubles — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, garanti par des billets hypothécaires au vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication les taxes d'Etat de 1909 et toutes les taxes subséquentes d'Etat et de ville seront payées par le ou les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication; le ou les acquéreurs paieront tous les certificats exigés et seront attachés aux actes de vente. Les loyers ne seront dûs aux acquéreurs qu'à partir de la date de la signature de l'acte de transfert, 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire aux frais des acquéreurs.

11 déc—11 12 19 26—jan 2 9 11

VENTE POUR TAXES.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 1er de 1909.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les Lois de l'Etat de la Louisiane, et les ordonnances de la Municipalité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la susdite paroisse d'Orléans aux enchères publiques fixées par la loi pour les ventes judiciaires à partir de 11 heures A. M. LUNDI le 3 janvier 1910 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées toutes les propriétés ci-dessous spécifiées pour le montant des taxes de la Ville de la Nouvelle-Orléans pour forcer la perception des taxes assessées pour l'année 1907 et les années précédentes et ensemble avec l'intérêt qui les grève à partir de la date à laquelle elles sont devenues délinquantes à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année et les propriétés foncières assessées à chacun d'eux devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir :

ALBERT HENRY—
No 408 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$17 60

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2nd district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 417 borné par les rues St Pierre, Salcedo, Tonousse et Lopez, mesurant 29 pieds de face à la rue St Pierre, sur 100 pieds de profondeur.

AMEDEE, Vve ST LOUIS—
No 623 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$9 60

Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 9 à 11, dans l'ilet No 407, borné par les rues Rempart, Egania, Bourgogne et Lizardi; lots nos 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Rempart, sur 90 pieds de profondeur, lot No 11 mesurant 26 pieds de face à la rue Rempart sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.

ADAMS, HY—
No 998 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$ 3 30

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans désignée comme lot No 21 dans l'ilet No 919 borné par les rues Annette, Prieur, St-Antoine et Johnson mesurant 31 pieds de face à la rue Annette, sur 128 pieds de profondeur.

AURICH Mme C.—
No 1016 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$17 40

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme partie des lots Nos 17 et 18, dans l'ilet No 28, borné par les rues Lèves, Philippe, Rousseau et Moreau, mesurant 22 pieds de face à la rue Lèves sur 190 pieds de profondeur.

BRAUN Succ JNO.—
No 179 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$1 40

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme partie des lots Nos 1 et 2, dans l'ilet No 139 borné par les rues Constance, Gaiennie Magazin et Erato, lot du fond, partie No 1, mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Constance sur 27 pieds 3 pouces de profondeur, lot No 2 mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Constance sur 121 pieds de profondeur.

BROWN, Mme G —
No 214 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$11 00

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 450 borné par les rues Willow, Erato, Clara borne et Thalie, mesurant 22 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds de profondeur.

BRADFORD, J. B.—
No 259 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$ 4 40

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 805, borné par les rues Alexandre, Banks, Murat et Bandis, mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue Alexandre sur 100 pieds de profondeur.

BENJAMIN, C. V.—
No 281 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$6 60

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 821, borné par les rues Olympe, Palmyre, St Patrick et Banks mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Olympe sur 157 pieds de profondeur.

BOTT, Vve ANT —
No 424 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$48 40

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2nd district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 179, borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Villeré, mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Robertson.

BOSQUE, Vve VIRG.—
No 443 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$13 20

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2nd District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No 296, borné par les rues Ste Anne, Miro, Orléans et Tonti, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 86 pieds de profondeur.

BOUGERE Mme ALP.—
No 518 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$19 80

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignée comme part o du lot No 159, borné par les rues Tonti, Dauphine, Royale et François, mesurant 23 pieds de face à la rue Tonti sur 106 pieds de profondeur.

BARROIS, ALEX—
No 615 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$26 40

Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lots Nos 14 et 15 dans l'ilet No 281, borné par les rues Montégut, Bourgogne, Presse et Rempart, mesurant 64 pieds de face à la rue Montégut sur 100 pieds de profondeur.

BARROUS E. EUGENIE—
No 641 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$44 00

Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots nos 6 et 7 dans l'ilet No 525, borné par les rues Villeré, Urquhart, Louise et Clouet, mesurant chacun 30 pieds 8 pouces de face à la rue Villeré, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur.

BAUHET, JOS.—
No 858 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$2 20

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignée comme l'ilet No 1334 borné par les rues Rochblave, New Orleans, Dorgenois et Allen, mesurant 30 pieds de face à la rue Rochblave sur 120 pieds de profondeur.

BORDEAU, JACQUES—
No 893 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$4 40

Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 7 et 8, dans l'ilet No 1571, borné par les rues Aubry, Clay, O'Reilly et Dupré, mesurant 100 pieds de face à la rue Aubry sur 121 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur.

BERNARD, ARMAND—
No 911 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$2 20

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 3040, borné par les rues Mandolin, St-Antoine, Pelopsée et Bourbon, mesurant 20 pieds de face à la rue Mandolin sur 115 pieds de profondeur.

BOUVARD, Mme M. ANGELE—
No 913 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$4 40

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignée comme lot No 3200, borné par les rues Champs Elysées, Lombard, François et Virginie, mesurant 142 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Lombard.

BARBOT, M. F. C.—
No 1002 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à.....$3 30

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 1028, borné par les rues Bourbon, Johnson, St Antoine et Grant, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur.

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Stern Smith.

No 90 836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord, Rempart, Presse et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Crepe maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivets d'après un acte de vente passé pardevant F. D. Cherbonnet notaire de cette paroisse le 3 janvier 1896 et est enregistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898 dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 86 743 du dossier de la Cour Civile de District enregistré en le Bureau des transferts livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine, hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dûes et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent ainsi l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alcese Woodville, notaire.

Carsten E. Terjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Cecile J. Smith

Veuve de Francis A. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,839—Division C.—Attendu que Roland E. Lambert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Cecile J. Smith, veuve de Francis A. Lambert, décédée intestat, ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — F. A. Lambert, avocat. (15 déc—15 19 24

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 89,907 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 23 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, (autrefois Faubourg Greene) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Lahaye et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5; ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche; 86 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 20 pieds 6 pouces en largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche du lot No 4, 92 pieds 2 pouces sur le côté droit et 32 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 décembre 1888, et d'après ledit plan ladite lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1520 et mesurent ensemble 66 pieds de face du Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté la plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 2 lignes; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Eustis, notaire de cette ville, sous la date du 15 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1522 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau, outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant; la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'un des vendeurs, portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au payement en un et deux ans, avec toutes les chances usuelles de sécurité, l'acquéreur devant "prorater" les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

21 nov—21 26—déc 5 12 19 26

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86,077—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE GEORGE SMITH

JEUDI, le 30 décembre 1909 à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

Nous vendrons à l'enchère publique la Bâtisse à deux étages,

No 1516 rue du Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de George Smith dossier No 86 077, le dit ordre daté et signé du 23 novembre 1909, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Magnain, Race et Orange, désigné comme lot C, sur un certain devis de voyer